



- **Commission**
- **Administrative**
- **Paritaire**

**Salaires - santé au travail
et conditions de travail -
protection sociale -
service public**

**Le 4 décembre 2014, nous élirons
nos représentants aux organismes paritaires.**

**Le vote CGT,
votre meilleur atout !**

Le 4 décembre 2014, vous élierez vos représentants à la **commission administrative paritaire** (CAP) de votre catégorie. En CAP sont abordées les questions liées à la carrière : titularisation, avancement de grade, notation, discipline, mutations, recours... Le résultat de ce scrutin déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

Comme vous, la CGT et ses élus ont à cœur de faire respecter les

droits existants, mais aussi de gagner de nouvelles garanties collectives.

Les élus CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chaque agent et nos droits collectifs. Ils sont à l'écoute de vos aspirations afin d'élaborer avec vous des revendications à la hauteur des besoins.

Au plan national, lors des dernières élections professionnelles de 2008, les fonctionnaires territoriaux ont confirmé la CGT comme première organisation. C'est une force syndicale au service de toutes les catégories.

**Voter CGT c'est se donner les
moyens de défendre les droits et
les intérêts de tous les salariés,
de gagner sur nos revendications,
de mieux intervenir dans les choix
pour un meilleur service public.**



Le 4 décembre 2014,

en choisissant les élus CGT, vous vous donnez davantage de force pour porter les revendications et gagner :

- ▶ l'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice avec le minimum de rémunération à 1 700 euros.
- ▶ une véritable reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires.
- ▶ le droit à la retraite à 60 ans pour tous avec un taux de remplacement net minimum de 75 %.
- ▶ la titularisation de tous les précaires.
- ▶ des droits d'intervention dans la gestion et l'organisation des services publics, la formation professionnelle, la santé au travail et les conditions de travail...
- ▶ la reconnaissance de la pénibilité.

Les candidats CGT s'engagent avec vous à poursuivre cette démarche

Un seul tour le 4 décembre, chaque voix comptera.

Votez les candidats CGT votez pour vous.

Le vote CGT, votre meilleur atout !

Des élus CGT à tous les échelons

- Les organismes paritaires existent aux niveaux local, départemental.
- La représentativité des organisations syndicales au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) se mesure au travers des élections aux Comités Techniques *Paritaires*.
- Les questions individuelles abordées dans nos collectivités sont un jour ou l'autre traitées au niveau national au CSFPT ou au CCFP pour les questions de portées transversales aux trois versants.
- Le CSFPT et le CCFP examinent et donnent un avis sur les propositions de lois et décrets.

Des élus CGT à vos côtés en CAP

A partir de vos revendications et de votre situation, ils interviennent en CAP pour :

- vos déroulements de carrière,
- le respect de vos garanties statutaires,
- davantage de libertés syndicales et de démocratie sociale dans les services publics territoriaux,
- une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent au niveau national pour la catégorie A.

